

14ème legislature

Question N° : 91491	De M. Marc Dolez (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 01/12/2015		

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE), qui assurent au quotidien la sécurité de milliers de patients. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour reconnaître la pénibilité de l'exercice de leur profession et leur place dans les SMUR par la création d'un corps spécifique de la fonction publique hospitalière à une grille linéaire conforme à Bac + 5.